



Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau  
Seizième réunion  
Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation  
Seizième réunion  
Genève, 26-28 avril 2021

**LISTE NON ÉDITÉE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR  
LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU ET  
LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ÉVALUATION<sup>1</sup>**

**Points 1, 2 et 3 : Ouverture de la session ; Adoption de l'ordre du jour ; Adoption du rapport des réunions précédentes**

1. Les groupes de travail :

- (a) Ont adopté l'ordre du jour (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/1-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/1) ;
- (b) Ont adopté le rapport de la 15<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/2) ;
- (c) Ont adopté le rapport de la 15<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (ECE/MP.WAT/WG.2/2019/2).

**Point 4 : Faits nouveaux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières au niveau mondial et dans le cadre de la Convention**

2. Les groupes de travail :

- (a) Se sont félicités de l'organisation de la neuvième session de la Réunion des Parties, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021, dans un format hybride à Genève et ont chargé le secrétariat, en coopération avec le Bureau, de sa préparation ;
- (b) Ont exprimé leur profonde gratitude envers l'Estonie pour tous les préparatifs déjà réalisés en vue d'accueillir la neuvième session de la Réunion des Parties ;
- (c) Ont invité l'Estonie à être l'hôte d'un événement majeur de la Convention en 2022 à Tallinn, tel que la célébration du trentième anniversaire de la Convention, le cas échéant immédiatement après la réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau de la Convention ;
- (d) Ont invité l'Estonie à continuer à jouer son rôle de chef de file dans les préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties (hybride, Genève) ;
- (e) Ont accueilli favorablement le cadre mondial pour l'accélération de la réalisation de l'ODD 6 et ont encouragé les pays et les organisations à contribuer à sa mise en œuvre ;
- (f) Ont souligné la nécessité de mettre en évidence l'importance et les avantages de la coopération en matière d'eaux transfrontières dans les processus mondiaux relatifs à l'eau, notamment en vue de la

---

<sup>1</sup> Tous les documents et les présentations d'avant-session sont disponibles à l'adresse suivante :  
<https://bit.ly/3n1Zhyq>

conférence de la décennie des Nations unies sur l'eau de 2023, et demandent au secrétariat de contribuer à ces processus et d'organiser un événement régional/thématique préparatoire.

#### **Point 5 : État des ratifications**

3. Les groupes de travail :

- (a) Ont salué les progrès réalisés en vue de l'adhésion de la Guinée-Bissau, de l'Irak et du Togo et ont encouragé les pays proches de l'adhésion à achever la procédure dès que possible afin de participer à la neuvième session de la Réunions des Parties, si possible en tant que Partie ;
- (b) Ont encouragé d'autres pays à entamer ou à faire progresser leurs processus nationaux d'adhésion.

#### **Point 6 : Sensibilisation et adhésion à la Convention, et application des principes de la Convention fondée sur les effets positifs de la coopération**

##### ***6 a) Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion***

4. Les groupes de travail :

- (a) Ont réaffirmé leur engagement à soutenir les processus d'adhésion en fournissant un appui technique et juridique, notamment en partageant l'expertise des Parties en matière de mise en œuvre ;
- (b) Ont exprimé leur gratitude pour l'assistance fournie par les Parties existantes afin de soutenir le processus d'adhésion ;
- (c) Ont remercié les donateurs qui ont octroyé des ressources en appui aux activités de promotion de la Convention ainsi que les Parties chefs de file et le Bureau pour leur rôle politique moteur ;
- (d) Ont remercié les organisations mondiales et régionales ainsi que les organismes de bassin, notamment le système des Nations Unies, pour leur soutien qui contribue à la notoriété de la Convention, au renforcement de son processus d'adhésion et à sa mise en œuvre ;
- (e) Ont invité les pays et les partenaires à utiliser et à promouvoir la note d'orientation d'ONU-Eau sur « Les conventions mondiales sur l'eau des Nations Unies : favoriser le développement durable et la paix » afin de permettre une meilleure compréhension de l'utilité et de la complémentarité des deux conventions ;
- (f) Ont décidé d'inclure « Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

##### ***6 b) Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière et appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes communs***

5. Les groupes de travail :

- (a) Ont invité les pays et les organisations à formuler des observations par écrit sur le *projet de liste récapitulative sur l'élaboration d'accords ou autres arrangements pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.3-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.3)* à l'intention du secrétariat de la Convention sur l'eau au plus tard le 15 mai 2021 ;
- (b) Ont chargé le secrétariat, avec la Partie chef de file et le groupe de rédaction, d'établir la version finale de la liste récapitulative en y intégrant les observations reçues en vue de son adoption par la Réunion des Parties lors de sa 9<sup>e</sup> session ainsi que de la traduire et de l'imprimer en arabe, anglais, français, russe et espagnol ;
- (c) Ont décidé d'inclure « Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière » et « Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

### **6 c) Comité d'application**

6. Les groupes de travail :

- (a) Se sont félicités des résultats de la première procédure consultative menée à bien par le Comité d'application et ont encouragé les autres Parties à se servir de ce mécanisme utile ;
- (b) Ont rappelé la décision VI/1 sur l'appui à l'application et au respect de la Convention (ECE/MP.WAT/37/Add.2), notamment les dispositions relatives à l'élection des membres du Comité et la date limite du 7 juillet 2021 pour la présentation par les Parties de candidats à l'élection lors de la 9<sup>e</sup> session de la Réunion des Parties.

### **6 d) Application de la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial**

7. Les groupes de travail :

- (a) Ont salué les mesures prises jusqu'à aujourd'hui par le Bureau, les Parties, les partenaires et le secrétariat pour appliquer la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial ;
- (b) Ont encouragé le Bureau, les Parties, les partenaires et le secrétariat à redoubler d'efforts dans l'application de la Stratégie pour une meilleure gestion des eaux transfrontières dans le monde.

**Point 7 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux**

### **7 a) Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières**

8. Les groupes de travail :

- (a) Ont encouragé les pays participant aux projets sur les interactions à faire usage des résultats de l'évaluation des interactions en élaborant des politiques et des interventions ainsi qu'à explorer la définition des modalités des interactions et des investissements et la mobilisation de ressources pour les traduire dans les faits, en collaboration avec d'autres secteurs ;
- (b) Ont encouragé les partenaires à appliquer et à étoffer le questionnaire sur les solutions et les investissements dans le domaine des interactions ;
- (c) Ont invité les pays et les organisations à formuler des observations par écrit sur le projet de publication *Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : une synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières* (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.4-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.4) à l'intention du secrétariat de la Convention sur l'eau au plus tard le 15 mai 2021 ;
- (d) Ont chargé le secrétariat, avec la Partie chef de file et les partenaires, de parachever la publication sur les *Solutions dans le domaine des interactions* en tenant compte des observations reçues et à la publier et à l'imprimer en anglais, français, russe et espagnol, la version anglaise devant être disponible pour la 9<sup>e</sup> session de la Réunion des Parties ;
- (e) Ont décidé d'inclure « Appui aux évaluations et dialogues intersectoriels par l'application de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

### **7 b) Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière**

9. Les groupes de travail :

- (a) Ont invité les pays et les organisations à formuler des observations par écrit sur la version anglaise du *projet de manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière* (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.5-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.5) à l'intention du secrétariat de la Convention sur l'eau au plus tard le 21 mai 2021, tandis que les versions en français et en russe seraient disponibles en juin, avec un délai ultérieur pour les commentaires ;

- (b) Ont chargé le secrétariat, en collaboration avec la Partie chef de file et le groupe d'experts, de rédiger la version finale du *manuel sur la répartition des ressources en eau* en s'appuyant sur les observations reçues, de le soumettre en anglais, français, russe et espagnol pour adoption à la Réunion des Parties lors de sa 9<sup>e</sup> session et de le publier et de l'imprimer ultérieurement dans ces langues ;
- (c) Ont décidé d'inclure « Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

**7 c) Appui aux Dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau**

10. Les groupes de travail :

- (a) Ont salué les progrès réalisés dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales (DPN) en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale, ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude pour le soutien offert par l'Union européenne et les autres donateurs afin de continuer à soutenir financièrement le travail des DPN dans ces régions ;
- (a) Ont décidé d'inclure « Appui aux Dialogues sur les politiques nationales sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

**Point 8 : Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières**

11. Les groupes de travail :

- (a) Se sont félicités des conclusions de la réunion des experts et ont décidé de traduire les légers amendements décidés par le groupe dans le projet de programme de travail pour 2022-2024 ;
- (b) Ont décidé d'inclure « Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

**Point 9 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention**

12. Les groupes de travail :

- (a) Ont noté avec satisfaction que toutes les Parties ont présenté des rapports au titre de la Convention sur l'eau lors du deuxième cycle de rapports au cours de la période 2020-2021 ;
- (b) Ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude aux 129 pays sur les 153 qui partagent des ressources en eau, pour la présentation de leurs rapports à la CEE-ONU et à l'UNESCO lors du deuxième suivi de l'indicateur 6.5.2 des ODD ;
- (c) Ont appelé les pays à faire usage des rapports afin d'améliorer leur coopération transfrontière en se fixant, par exemple, des objectifs à l'échelle nationale ou à celle du bassin ;
- (d) Ont invité des partenaires, tels que les Commissions économiques régionales, les organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales ou les organismes de bassin, à tirer parti de l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD afin de poursuivre le renforcement des capacités sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et pour une éventuelle analyse commune des rapports au niveau régional ;
- (e) Ont prié le secrétariat de mettre en forme dans sa version définitive et de publier, avec l'UNESCO et dans le cadre d'ONU-Eau, le *Deuxième rapport sur l'indicateur 6.5.2 des ODD – Accélération des progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières en vue de la réalisation de la cible 6.5* en arabe, anglais, français, russe et espagnol ;
- (f) Ont invité les pays et les organisations à faire part, au plus tard le 15 juin 2021, de leurs observations par écrit sur le *Projet de deuxième rapport sur les progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au titre de la Convention sur l'eau* qui doit être diffusé par le secrétariat en mai 2021;
- (g) Ont prié le secrétariat de terminer le *deuxième rapport sur les progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au titre de la Convention sur l'eau* en s'appuyant sur les

observations qui seront reçues, et à le publier et à l'imprimer en anglais, français et russe, la version anglaise, au minimum, devant être disponible d'ici la 9<sup>e</sup> session de la Réunion des Parties ;

- (h) Ont confié au secrétariat le soin d'étoffer la proposition de système d'établissement de rapports en ligne en vue de sa présentation et de son approbation lors de la 9<sup>e</sup> session de la Réunion des Parties;
- (i) Ont décidé d'inclure « Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

#### **Point 10 : Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières**

13. Les groupes de travail :

- (a) Ont chargé le secrétariat, avec les Parties co-chefs de file et les partenaires, d'apporter la touche finale à la publication sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, et de la publier et de l'imprimer en anglais, français, russe et espagnol en vue de la 9<sup>e</sup> session de la Réunions des Parties;
- (b) Ont décidé d'inclure « Faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

#### **Point 11 : Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières**

14. Les groupes de travail :

- (a) Se sont félicités des conclusions de l'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques par l'amélioration de la gestion de l'eau aux niveaux national et transfrontière (Genève et en ligne, 29-31 mars 2021) et ont prié le secrétariat de transmettre ces conclusions à la CCNUCC et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue de leur présentation lors de la COP26 ;
- (b) Se sont réjouis des progrès du réseau des bassins travaillant sur l'adaptation au changement climatique et ont encouragé davantage de bassins transfrontières à rejoindre le réseau ;
- (c) Ont encouragé les pays à intégrer les ressources en eau et la coopération transfrontière dans leurs documents nationaux relatifs au climat, comme, par exemple, les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les Plans nationaux d'adaptation (PNA), et à travailler en collaboration avec les collègues responsables des questions liées aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe ;
- (d) Ont décidé d'inclure « Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

#### **Point 12 : Partenariats, communication et gestion des connaissances**

##### ***12 a) Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement***

15. Les groupes de travail :

- (a) Ont encouragé les partenaires à poursuivre l'identification de possibles synergies et à unir leurs efforts à ceux de la Convention sur l'eau pour une meilleure compréhension et mise en œuvre de la Convention et de ses activités à travers le monde, notamment dans le cadre du programme de travail pour 2022-2024 de la Convention ;
- (b) Ont confié au secrétariat, en coopération avec le Bureau, le soin d'élaborer un projet de décision sur les partenariats ou des décisions de partenariat plus spécifiques avec des organisations particulières pour adoption lors de la neuvième session de la Réunion des Parties ;

- (c) Ont décidé d'inclure « Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

**12 b) Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels**

16. Les groupes de travail :

- (a) Ont décidé d'inclure « Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels » dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

**Point 13 : Centre international d'évaluation de l'eau**

17. Les groupes de travail :

- (a) Se sont réjouis des activités menées à bien par le Centre international d'évaluation de l'eau en 2019-2021 et ont remercié le Kazakhstan pour le soutien apporté au Centre ;
- (b) Ont confié au Kazakhstan, en consultation avec le Bureau et le secrétariat, le soin d'élaborer un projet de programme de travail pour le Centre international d'évaluation de l'eau pour 2022-2024 et de le soumettre à la Réunion des Parties pour adoption lors de sa 9<sup>e</sup> session.

**Point 14 : Financement des activités relatives à la Convention sur l'eau**

18. Les groupes de travail :

- (a) Ont exprimé leur gratitude envers tous les donateurs qui soutiennent la mise en œuvre du programme de travail de la Convention ;
- (b) Ont invité les pays Parties, les pays non-Parties et les autres donateurs à octroyer des ressources supplémentaires à la mise en œuvre du programme de travail, si possible non préaffectées ;
- (c) Ont manifesté leur soutien au *projet de décision concernant des cibles pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention*, et ont chargé le secrétariat de présenter le projet de décision à la Réunion des Parties pour adoption lors de sa 9<sup>e</sup> session.

**Point 15 : Programme de travail pour 2022-2024**

19. Les groupes de travail :

- (a) Se sont montrés favorables à l'intégration des questions liées au genre dans le programme de travail pour 2022-2024
- (b) Ont encouragé les Parties à proposer des nominations de points focaux, de délégués aux réunions et de candidats pour le Bureau et le Comité d'application en respectant l'équilibre entre les sexes ;
- (c) Se sont accordés sur la future structure institutionnelle au titre de la Convention et sur le mandat des différents organes subsidiaires pour guider la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur l'eau pour 2022-2024 ;
- (d) Ont invité les pays et les organisations à communiquer au secrétariat, au plus tard le 15 mai 2021, toute observation écrite supplémentaire sur le projet de programme de travail de la Convention sur l'eau pour 2022-2024 ;
- (e) Ont manifesté leur soutien au projet de programme de travail pour 2022-2024 et ont confié au Bureau de la Convention, assisté du secrétariat, le soin d'y intégrer les observations reçues, de parachever le projet de programme de travail pour 2022-2024 et de le soumettre à la Réunion des Parties pour adoption lors de sa 9<sup>e</sup> session ;
- (f) Ont invité les pays Parties, les pays non-Parties et les autres donateurs à octroyer des ressources financières pour la mise en œuvre du programme de travail et à faire part de leurs engagements en la matière lors de la 9<sup>e</sup> session de la Réunion des Parties.

**Point 16 : Préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties**

20. Les groupes de travail :

- (a) Se sont réjouis des préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties menés par l’Estonie, le secrétariat et le Bureau ;
- (b) Ont encouragé les pays Parties, les pays non-Parties et les organisations à prendre part à la réunion de haut niveau et à mobiliser leurs missions permanentes à Genève afin qu’elles y participent, le cas échéant ;
- (c) Ont confié au Bureau, en coopération avec le secrétariat, le soin d’établir des règles en matière de prise de décision lors de la session hybride.

**Point 17 : Lieu éventuel de la dixième session de la Réunion des Parties**

21. Les groupes de travail :

- (a) Ont décidé de soumettre le projet de décision sur la procédure à suivre pour proposer d’accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties, tel qu’il apparaît dans le document ECE/MP.WAT/WG.1/2020/4, à la Réunion des Parties pour adoption lors de sa 9<sup>e</sup> session ;
- (b) Ont chargé le secrétariat de soumettre, au plus tard six semaines avant la neuvième session de la Réunion des Parties, un aperçu des propositions reçues en ce qui concerne l’accueil de la dixième session de la Réunion des Parties, en vue de leur examen et afin d’aboutir à une décision de la Réunion des Parties lors de sa neuvième session.